

Article 21 du Règlement

cette fois-ci dans un petit village du nord de la France. Heureusement, personne n'a été blessé.

Ce dernier incident ne fait que confirmer l'absolue nécessité d'immobiliser tous les Starfighter canadiens jusqu'à ce qu'une enquête publique ait été tenue et que ces appareils aient été jugés absolument sûrs et en état de voler. Cela ne peut que nous rappeler que plus de six cents des 1,900 Starfighter jamais produits se sont écrasés ou ont dû être immobilisés.

Il y a trois semaines, un de ces appareils s'est écrasé en Allemagne de l'Ouest, causant la mort de cinq civils. Et c'était loin d'être la première fois qu'un Starfighter causait des problèmes. Le ministre a promis de déposer à la Chambre un compte rendu de tous les accidents aériens impliquant cet appareil. Nous attendons toujours après cette information. Les résultats de ces enquêtes doivent être publiés et examinés par un comité de la Chambre. Si le ministre avait tenu compte des avertissements antérieurs, s'il avait fait immobiliser ces appareils et avait ordonné qu'on y apporte des modifications opérationnelles, l'accident d'aujourd'hui ne se serait peut-être pas produit.

La réaction du ministre à ce moment-là avait été d'accuser des députés de vouloir dramatiser la situation. Il s'agit maintenant d'un véritable scandale qui doit être réglé rapidement et de la bonne façon. Il faut que ces appareils soient immobilisés et qu'une enquête publique soit entreprise le plus tôt possible à ce sujet.

* * *

[Français]

LES RESSOURCES MARINES

L'INSTITUT MAURICE LAMONTAGNE

Mme Éva Côté (Rimouski-Témiscouata): Madame le Président, comme on le sait, nous avons rendu hommage ce matin au sénateur Maurice Lamontagne qui est décédé au début de la semaine.

A cette occasion, le gouvernement était représenté par l'honorable ministre des Finances (M. Lalonde), qui a profité de l'occasion pour souligner le travail exceptionnel qui a été fait par le sénateur Lamontagne, tant au niveau politique qu'à celui de la formation même de chacun de nous. A cette occasion, il a annoncé que le centre de recherche de Pêche et Océans Canada, qui sera situé dans le Bas Saint-Laurent, plus précisément dans la région de Mont-Joli, région où est né le sénateur Lamontagne, portera le nom d'Institut Maurice Lamontagne.

Au nom des citoyens de ma région, madame le Président, je désire remercier sincèrement l'honorable ministre des Finances, qui agissait comme porte-parole du gouvernement à cette occasion, de la délicate attention du gouvernement qui, en nommant ainsi un centre de recherche fondamental sur les ressources marines, témoigne d'une juste reconnaissance des services éminents qui ont été rendus par le sénateur Lamontagne à tous les Canadiens.

[Traduction]

LES PÊCHES

LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, dans un jugement en date du 13 mai 1983, la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest a déclaré invalide l'article 22 du règlement sur les pêches des Territoires du Nord-Ouest, parce qu'il renferme à son avis des dispositions qui traiteraient injustement certains Canadiens en raison de leur race et qui, partant, vont à l'encontre de notre Charte des droits. Si l'on veut que les fonctionnaires chargés des pêches exercent à des fins de conservation un minimum de compétence sur les prises, il importe de rédiger dans les plus brefs délais un nouveau règlement.

Même s'il est toujours possible de modifier la loi sur les pêches de façon à légaliser les dispositions de l'article 22 du règlement en question, ce n'est pas là la voie que l'on souhaite emprunter, car ce serait apparemment contraire à l'esprit et vraisemblablement aussi à la lettre de notre Charte des droits. Ce qu'il faudrait, c'est un ensemble de règlements pratiques qui, tout en respectant les obligations découlant des traités et des contrats, traiteraient sur un pied d'égalité tous les Canadiens qui s'adonnent à la pêche sur notre territoire.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA—ON DEMANDE DE CHARGER LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE VÉRIFIER LES COMPTES

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Tout en défendant les pertes sans précédent que lui ont fait subir Canadair et de Havilland, le gouvernement se prépare à établir la Corporation de développement des investissements du Canada, qui sera la plus importante de toutes les sociétés de la Couronne. Pour éviter un autre fiasco du genre de celui de Canadair et de Havilland, du fait que le Parlement ignorait tout ce qui se passait, le gouvernement acceptera-t-il maintenant de charger le vérificateur du Parlement, c'est-à-dire le vérificateur général du Canada, de surveiller la Corporation de développement des investissements du Canada?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, le député sait très bien que le ministre responsable de cette société a indiqué que cette question était toujours considérée par le gouvernement, et que lorsqu'une décision finale sera prise, elle sera rendue publique.

[Traduction]

ON DEMANDE DE DÉPOSER LES CONTRATS DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, le gouvernement n'arrive pas à décider s'il chargera le vérificateur général de ce travail, mais il a déjà donné des emplois à certains de ses amis, comme Joel Bell et